

 	COURSES HANDISPORTS VEAUCHETTE DES 17 ET 18 MAI 2025 Note aux riverains n°5: <i>chemin des chambons, chemin des lièvres, chemin des Bergettes</i>	 Page 1/2
--	---	---

L'UCF42-Union cycliste du Forez et Saint Etienne HANDISPORTS organisent, avec l'aide de la ville de VEAUCHETTE, les courses cyclistes HANDISPORT les samedi 17 et dimanche 18 mai 2025.

Pour votre tranquillité et pour la sécurité des compétiteurs, nous listons dans la présente note les contraintes imposées à la circulation des véhicules automobiles, en présentant nos excuses pour la gêne occasionnée.

Merci pour votre compréhension, nous vous invitons à venir encourager les coureurs et nous vous souhaitons de passer un bon moment avec eux et leurs supporters !

**Pour info : Pendant les courses des 2 journées,
l'accès par la rue du vieux bourg sera interdit**



Attention !

Ceci rendra impossible l'accès au chemin de la villa pendant la durée des épreuves samedi et dimanche.

**Pour info : Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne
(18h maximum)**



Sur l'ensemble du parcours, La circulation sera réservée en sens unique (sens de la course) aux véhicules d'organisation, de secours, de police et aux riverains. Le stationnement sera interdit sur ces voies

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.

 	COURSES HANDISPORTS VEAUCHETTE DES 17 ET 18 MAI 2025 <i>Note aux riverains n°5: chemin des chambons, chemin des lièvres, chemin des Bergettes</i>	 Page 2/2
--	---	---

Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)

La RD54 sera fermée à la circulation automobile, avec déviation dans les 2 sens par le chemin des chambons et le chemin des lièvres

Circulation comme à l'accoutumée sur le chemin des Bergettes

Dimanche 18 mai de 9h à 12h (maximum)



Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.

Le chemin des chambons et le chemin des lièvres seront en sens unique dans le sens de la course

Le chemin des bergettes sera interdit à la circulation

Seuls seront autorisés dans le sens de la course les véhicules d'accompagnement, d'organisation, de secours et de police.

Attention : la course se fera dans le sens habituellement autorisé aux vélos seulement : si les riverains du chemin des bergettes ont un besoin impératif de prendre leur véhicule ou s'ils reçoivent des visiteurs, la circulation se fera dans ce sens, qui est sens inverse à celui du plan de circulation usuel